



REGLEMENT DES DEVOIRS **SURVEILLES**

Le règlement des DS est conçu sur la base du règlement des examens officiels.

- Les portables doivent être éteints et rangés dans les cartables.
- Les cartables seront déposés sous la chaise.
- Une copie ainsi que des feuilles de brouillon seront distribuées aux élèves.
- Aucune sortie « toilettes » n'est autorisée pendant la 1^{ère} heure. Elle doit rester exceptionnelle les heures suivantes.
- Les communications entre élèves, l'utilisation de documents non autorisés ainsi que l'utilisation des téléphones portables, constituent une fraude qui sera sanctionnée par la note 0.
- Il est interdit aux élèves de se prêter du matériel (plan comptable, calculatrice, etc...).
- Un coupe-faim, une petite bouteille d'eau minérale sont autorisés.
- Un D.S. de 4 heures implique un minimum de 3 heures de travail en salle et de travail. Un D.S de 3 heures implique 2 h 30 de travail. Un D.S de 2 heures implique 1 h 30 de travail.